

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [5]

Autor: [s.n.]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

REINSERTION DES PROSTITUEES (GE)

Après le refus du Conseil d'Etat de raccourcir à un an le délai pour l'obtention du certificat de bonne vie et mœurs par les personnes qui quittent la prostitution (cf. FS mars 1985), une motion a été déposée au Grand Conseil genevois concernant la réinsertion de ces personnes. Cette motion, présentée par Anni Stroumza et complétée par Béatrice Luscher, a été acceptée à une très forte majorité. Elle demande la création, au sein de la police genevoise, d'un groupe spécial d'aide aux personnes désirant quitter la prostitution. Le Conseil d'Etat est également prié de présenter un rapport circonstancié sur la politique de réinsertion des prostituées.

Un des arguments du Conseil d'Etat pour refuser le raccourcissement du délai pour l'obtention du fameux CBVM est que la prostitution constitue une forme d'« inconduite notoire ». Un député a fait remarquer très justement que l'on se garde bien de faire le même reproche aux propriétaires d'hôtels qui louent des chambres à la journée à des prix exorbitants, et qui favorisent et développent la prostitution. Entre hommes on se soutient, surtout dans ces milieux. Plusieurs députés ont relevé l'hypocrisie qui règne dans ce domaine.

J'ai d'ailleurs constaté que, lors de cette séance, les députés masculins ont discuté de la prostitution sans raillerie, sans jeux de mots douteux... Un bien meilleur esprit régnait qu'il y a deux ou trois ans, lorsque les mêmes problèmes ont été abordés. Le féminisme aurait-il permis de faire ce pas de plus vers la dignité de la femme ? — (jbw)

AMCF (GE) : BONNE NOUVELLE

Une bonne nouvelle attendait les participants à l'assemblée générale du 28 mars. La dynamique présidente de l'Association des mères chefs de famille put, en effet, annoncer l'adoption par le Grand Conseil d'une loi améliorant l'imposition des parents élevant seuls leurs enfants. Dès le 1er janvier 1985, ces parents, tant qu'ils ont des enfants mineurs à charge, seront taxés selon le barème marié et pourront bénéficier des déductions pour tous les enfants à charge. Jusqu'à présent la déduction n'intervenait que dès le 2e enfant, le premier étant considéré comme le conjoint. En outre, lorsqu'un parent n'a plus que des enfants majeurs à charge (étudiants ou apprentis), il sera, comme jusqu'à présent, taxé comme célibataire, mais il

pourra désormais déduire 4 400 francs par enfant à charge au lieu de 2 200 francs. Le service de garde des enfants malades, mis sur pied par l'AMCF avec l'assistance de la Croix-Rouge, est devenu opérationnel depuis janvier 1984. Il s'agit d'un service de dépannage réservé aux familles monoparentales. Une petite équipe d'auxiliaires a été spécialement formée à cet effet. Parallèlement, on a développé un service de babysitting utilisant des jeunes gens connus des membres de l'Association.

En outre, l'Association a décidé de s'ouvrir... aux messieurs. Elevant seuls leurs enfants bien entendu. Pour marquer cette nouvelle étape, l'assemblée générale a adopté une autre appellation : Association des familles monoparentales. On espère que les pères répondront à l'appel et collaboreront pour défendre des intérêts communs. Dans les domaines de la fiscalité, du logement, du travail, de la formation, des assurances sociales, etc.

Il ne s'agit évidemment pas de renoncer à tout l'aspect encadrement, soutien moral, lieu de contact, de réunion et de discussion que l'Association offre depuis 8 ans aux mères seules et qui est si apprécié. Mais il paraît désormais important d'apprendre à collaborer avec l'autre sexe pour la résolution de problèmes pratiques. — (asg)

... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de la Servette, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 28 00 11

Votre banque cantonale

BCC 

d'un canton à l'autre

GRAND CONSEIL (NE) : LES FEMMES SUR LA TOUCHE...

La poussée de candidates aux élections de ce printemps n'aura pas porté ses fruits. La grêlée que leur a infligée le corps électoral a été rude : sur 78 femmes présentées sur les listes des partis, on n'en retrouve que onze pour un Parlement de 115 députés, alors qu'elles étaient 14 élues quatre ans auparavant.

Avec six élues pour ses 42 sièges, le Parti socialiste envoie au Château la plus forte députation féminine. Mais les femmes représentent près du tiers de ses suppléants.

A l'échelon des districts, c'est le Val-de-Travers qui paraît le plus mal disposé à l'égard des femmes puisqu'il n'en a élue aucune. Suivi de près par le collège électoral de La Chaux-de-Fonds qui, sur ses 28 sièges, n'en laisse qu'un seul à une femme, Mme Michèle Gobetti, issue des milieux syndicalistes. A l'inverse, c'est dans celui de Neuchâtel que les candidates ont trouvé le meilleur accueil auprès des électeurs, encore qu'il n'y ait pas de quoi pavoiser : sept élues pour 36 sièges. Mais, chose surprenante, dans ce district c'est une femme qui se retrouve en tête des élus radicaux, Mme May Droz-Bille, proche des milieux agricoles.

Formant plus de la moitié de la population neuchâteloise, les femmes sont donc représentées au Parlement par un tout petit 10 %. Quant aux candidates au Conseil d'Etat, leurs résultats ne sont guère plus brillants — mais là ce n'est pas une surprise.

A quoi attribuer ce manque de confiance envers les femmes et leur recul au législatif cantonal ? Certes, comme partout, le principe de la participation des femmes à la vie politique a bien de la peine à se concrétiser. Et l'abstentionnisme n'a jamais profité aux minorités. Or, 40 % du corps électoral seulement s'est déplacé et l'ensemble de l'élection s'est joué sur le mode de la tradition. On a voté rassurant, conforme. On arrive pourtant à localiser quelques autres épiphénomènes ; par exemple, dans le district de La Chaux-de-Fonds, aucune députée sortante ne se représentait, alors que là où des « anciennes » étaient sur les listes, on les a généralement réélues — à deux exceptions près.

Il n'en demeure pas moins que le crayon s'agite plus facilement sur le nom de Madame X que sur celui de Monsieur Y... Certes, à côté de quelques aspects aisément décelables qui déclenchent ce réflexe (assignation de la femme au foyer dans les mentalités, places comptées... d'où préséance masculine !) il y a tout de même un argument nouveau qui est revenu dans les conversations : les fem-

mes « lâcheraient » plus vite que les hommes ; à quoi bon les envoyer siéger si, au bout de quatre ans, et encore, à peine formées, les voilà qui renoncent ? Celles qui ne se sont pas représentées, après une ou deux législatures, auraient sûrement des choses intéressantes à dire sur le pourquoi de cette retraite et le bilan de leur expérience.

Reste à souhaiter aux élues de ce printemps qu'elles puissent trouver au Parlement un climat qui leur permette de compenser leur faible nombre par la qualité de leur présence. — (alg)

CLAF VALAISAN : UNITE

Les associations féminines valaisannes représentées à l'assemblée générale du Centre de Liaison, d'une voix unanime, ont décidé d'accorder leur appui au nouveau droit matrimonial et de participer activement, en collaboration avec le comité cantonal, à la campagne en faveur du oui, lors de la votation du 22 septembre.

Fondé au printemps 1984, le CL valaisan que préside, avec un dynamisme souriant Monique Gay de Martigny, a notamment organisé, le 5 octobre, les rencontres féminines où Monique Bauer-Lagier présenta les principaux aspects de nouveau droit du mariage, accepté le jour même par les Chambres fédérales.

Font actuellement partie du Centre de liaison : les Soroptimist de Sion, Monthey et Crans-Montana, la section valaisanne des Femmes universitaires, l'Action catholique générale, la Fédération romande des consommatrices, Femmes-Rencontres-Travail, l'Association des Femmes de carrières libérales et commerciales, l'Association de gymnastique féminine, l'Association des Anciennes Elèves de l'Ecole de commerce de Sierre, l'Association valaisanne des Eclaireuses.

Ce 26 mars ont été accueillies par acclamation : l'Association des Femmes protestantes du Valais et le Mouvement Espérance et vie.

Les statuts du CL prévoient un tournus très rapide à la tête de comité, le mandat de la présidente se limite à une année. Madeleine Biollay, du club BPW de Sierre a pris la relève pour 1985. Et Anne-Marie Frank, de l'Association valaisanne de gymnastique féminine a été nommée au comité.

L'actuel droit du mariage qui inflige à l'épouse la tutelle du mari, est-il à l'origine des divorces de plus en plus nombreux ? Le nouveau droit matrimonial qui propose un régime plus équitable améliore non seulement la condition de la

femme, mais il instaure la participation des époux au sein du couple, renforce la famille et constitue une adaptation à la société actuelle. C'est dans cette optique d'une amélioration à la vie sociale et non seulement à la condition féminine, que les associations valaisannes, membres du Centre de Liaison, apportent leur appui au nouveau droit du mariage.

Quant à la votation du mois de juin sur le Droit à la vie, à la demande du comité de soutien, le Centre de liaison transmettra les informations à toutes les associations membres. « Il ne s'agit pas seulement de la question de l'avortement, rappelle Edmée Buclin, mais d'une protection plus globale de la vie agressive de tous côtés par l'euthanasie et les manipulations génétiques. » — (fbr)

AMCF (NE) : LE PARTAGE DES TACHES !

Dans son dernier bulletin, à la fin de l'hiver, l'Association neuchâteloise des mères chefs de famille ne cachait pas ses soucis : impossible de poursuivre les activités de l'association avec une présidente qui doit jouer les « femmes-orchestres » et sur qui reposent toutes les charges...

A ce rythme-là, on use trop vite les bonnes volontés. Mais la dernière assemblée générale a prouvé que les racines de l'AMCF dans le canton sont désormais solides et qu'il n'était pas si difficile de mieux partager les tâches à l'avenir. Mme Marie-Françoise Bouille, avocate, avait préparé un cahier des charges pour restructurer le comité et celui-ci a été approuvé par la trentaine de femmes présentes. C'est ainsi que Mme Simone Lardon a pu, après plusieurs mois d'efforts sur tous les fronts remettre son mandat de présidente à sa successeuse, Mme Suzanne Lamprecht, du Locle, qui est assistée à la vice-présidence par Mme Francine Robert, du Locle également. Mmes Josette Robert et Loti Spichiger, de Neuchâtel, se chargent du secrétariat et Mme Marie-Christine Oberli de l'élaboration des circulaires bimestrielles. Quelque six personnes les assistent pour diverses tâches.

Ainsi réorganisé, le comité peut affronter les nombreuses activités de l'AMCF qui vont des rencontres informelles, pour le plaisir, aux sorties, week-end, bourse aux vêtements, au soutien à toutes celles qui ont besoin d'un dépannage temporaire ; sans oublier l'information avec des entretiens comme celui qui a fait suite à l'assemblée générale. Mme

d'un canton à l'autre

Claudine Rosselet, psychologue, chargée de cours à l'Université de Neuchâtel a parlé des « Crises existentielles de l'adulte ». Toile de fond sur laquelle se sont tissés entre les femmes présentes des échanges vifs et chaleureux sur leurs propres expériences, ont glissé des interrogations souvent encore entières comme celle de l'équilibre à trouver entre vie familiale et projet personnel (formation et recyclage y compris), plus difficile encore à réaliser quand on se retrouve seule avec ses enfants. Une soirée riche, bien dans le ton chaleureux que l'AMCF entend donner à ses activités. — (alg)

ADF LAUSANNE : UNE VOIX CLAIRE ET DISTINCTE

Le groupe de Lausanne de l'ADF a pris, lors de sa dernière Assemblée Générale, particulièrement bien fréquentée, des positions nettes et sans bavures concernant les deux votations brûlantes des prochains mois : non à l'initiative « pour le droit à la vie », sur laquelle nous voterons le 9 juin (cf. article p. 6 à 8) : oui au nouveau droit matrimonial, qui sera soumis au verdict populaire le 22 septembre. C'est essentiellement autour de ces deux thèmes que les « adéefiennes » lausannoises se mobiliseront les semaines à venir.

Mais les actions à moyen terme de l'association (manuels scolaires, accueil des écoliers, etc.) suivent leur cours à un rythme allègre. Nous vous en informons régulièrement dans ces colonnes. A signaler enfin l'entrée au comité d'une politicienne bien connue, doublée d'une féministe convaincue, en la personne de Mme Monique Mischler, députée socialiste au Grand Conseil vaudois.

Après l'assemblée statutaire, la parole fut donnée à Mme Dolly Duc, qui a été récemment nommée au poste de préfet-substitut du district de Lausanne. Est-il besoin de préciser qu'elle est la première femme à assumer cette fonction ?

Même si « Madame la préfète » a toujours existé... c'est l'épouse du préfet ! Un abus de langage qu'il serait urgent de corriger ! Après avoir donné un aperçu de son monumental cahier des charges, Madame Duc s'attacha à montrer de quelle manière elle a réalisé, sans grands heurts, sa propre intégration dans l'univers ô combien masculin d'une préfecture vaudoise. — (sl)

BONNE HUMEUR A L'UNION FÉMININE COOP ! (NE)

L'Union féminine Coop ? Discrète, certes, mais efficace... et plutôt gaie ! Avec une présidente, Mme Hélène Kunzmann, qui ne craint pas d'assaisonner ses rapports d'activité d'une bonne dose d'humour, voilà qui donne le ton dans lequel la soixantaine de membres se rencontrent, s'informent, se baladent, se distraient. L'an dernier, ce ne sont pas moins d'une quinzaine d'occasions qui ont été offertes aux coopératrices de se retrouver sous des couverts divers, mais toujours en gaîté. La traditionnelle fête de fin d'année n'est jamais triste non plus à ce qu'on sait. Car les coopératrices ne manquent ni de dons personnels ni d'imagination pour garnir le programme de productions. Mais les préoccupations altruistes sont aussi présentes dans les activités de l'Union féminine Coop ; chaque année, elle contribue de leur brocante au marché de la Chaux-de-Fonds, un samedi par an, a permis en 1984 de faire un don de 400 francs à l'Association des sourds de la ville et 250 francs à Mumliswil, maison de cours et de vacances. Enfin, un groupe œcuménique s'étant formé pour créer une animation à « Temps présent » (maison pour personnes âgées), l'Union féminine Coop a proposé ses services... et ses finances pour bricolage. — (alg)

DROIT MATRIMONIAL : COMITÉ D'ACTION JURASSIEN

Valentine Friedli, conseillère nationale, et Roger Schaffter, conseiller aux Etats, ont accepté de présider le Comité jurassien d'action en faveur du nouveau droit matrimonial, qui a été mis sur pied conjointement par le Bureau de la Condition Féminine du Jura et par le Centre de Liaison des associations féminines jurassiennes.

Après la séance constitutive du 25 avril, le Comité a inscrit à son programme un cours donné par le professeur Jacques-Michel Grossen les 7 et 14 mai, et une conférence de Monique Bauer-Lagier et Joseph Voyame le 13 juin.

Tous renseignements sur ces activités peuvent être obtenus auprès du BCF, rue des Moulins 19, 2800 Delémont, ou auprès de la présidente du CLAF, Mme Betty Cattin, ch. Des Royes à Saignelégier. — (sl)

AGENDA CONCOURS FÉMININ DE MUSIQUE

Le Lyceum de Suisse organise du 17 au 20 octobre 1985 son 29^e concours féminin d'exécution musicale, réservé cette année au piano et à l'orgue. Il est ouvert aux musiciennes suisses (habitant la Suisse ou l'étranger), aux étrangères domiciliées en Suisse depuis deux ans ou habitant les régions limitrophes de notre pays. Pour tous renseignements, s'adresser à la Commission musicale du Lyceum de Suisse, 8, rue L. Berthoud, 2000 Neuchâtel.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 8 septembre 1985.

STAGES TEXTILES

Filambule, école de tissage et d'arts textiles, organise 4 semaines de stages à la vallée de Joux, du 8 juillet au 3 août. Prix tout compris : Fr. 520. — par semaine. Renseignements : Filambule, rue de la Tour 4, 1004 Lausanne, tél. (021) 23 12 23.

ALLO LIB !

Une ligne téléphonique pour les lesbiennes est ouverte depuis le début du mois d'avril à Berne. Il faut composer le (031) 22 45 43, le vendredi, de 18 h. 30 à 23 h.

LYCEUM CLUB (VD)

15, rue de Bourg
1003 Lausanne

Mardi 7 mai de 20 à 22 h. : Atelier littéraire, en compagnie de Suzanne Dériex et Marianne Mercier-Campiche. Entrée libre.

Vendredi 10 mai à 17 h. : Récital de Maria Schweizer, violoncelle et Jolanta Brachel, piano. Au programme des œuvres de L. Boccherini, L. van Beethoven et J. Brahms. Entrée 5 francs.

Vendredi 24 mai à 17 h. : Jacques Bron, professeur et auteur dramatique, présente une biographie consacrée à une lycéenne, Vio Martin. Entrée 3 francs.

Vendredi 31 mai à 17 h. : André-Simone Geronimi dans « Jouer avec nos rêves ». Entrée 3 francs.

LYCEUM-CLUB (NE)

Groupe de Neuchâtel
Fausses-Brayes 3

Jeudi 2 mai, 17 h. : Catherine Paysan présente son dernier livre, « Le rendez-vous de Strasbourg ».

Mardi 7 mai, 20 h. 15 : Louis et June Pantillon, violon et piano. Œuvres de Leclerc, Mozart, Debussy, Kreisler.